



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FORMIGUÈRES

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2026

Madame, Monsieur,

En application des articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal de la Commune de FORMIGUÈRES se réunira dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville le :

MARDI 9 JUIN 2026 à 20H00

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, à savoir plus de la moitié des membres présents, les procurations n'entrant pas dans le décompte.
Un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
M. VAILLS Serge



ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du/de la Secrétaire de séance
- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2026

INSTITUTION

- 1- RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2026-026 DÉLÉGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)
- 2- DÉLÉGATIONS A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2026-026

ADMINISTRATION GENERALE

- 3- DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

REPRÉSENTATION AUX COMMISSIONS

- 4- RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES (PÉRIODE 2026-2032)

COMMANDE PUBLIQUE

- 5- INFORMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT – AVENANT N°1 ET 1BIS – RESTAURATION DES FACADES EST ET SUD ET MISE EN VALEUR DES ABORDS DE LA CHAPELLE DE VILLENEUVE

FINANCES LOCALES

- 6- RECTIFICATIFS BUDGETS COMMUNAL ET EAU
- 7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS